



La BEI aide la **Chine** à lutter contre les changements climatiques p.8 • La BEI au cœur de la technologie médicale, aux côtés du groupe **Sorin** p.10 • Organisation d'un séminaire à l'intention des **ONG** au printemps 2008 p.11 • Consultation publique sur la révision de la **Déclaration de la BEI sur l'environnement** p.11 • Conférences **FEMIP 2008** à Berlin et à Tunis p.12 • Création du premier fonds d'amorçage destiné aux jeunes pousses innovantes en Tunisie p.14 • En **Ouganda**, la BEI appuie un **projet hydroélectrique** destiné à stabiliser la production d'électricité p.15

INFO

130

Le magazine d'information du **Groupe de la Banque européenne d'investissement** • 1 – 2008 • ISSN 0250-3867

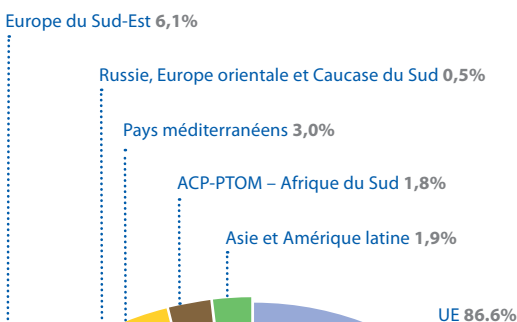
Une « année exceptionnelle » pour la BEI, avec l'énergie en vedette

L'an dernier, le montant total des prêts de la BEI à l'appui des objectifs de la politique de l'UE a presque atteint 48 milliards d'EUR. Les projets situés dans l'UE se sont taillé la part du lion – en obtenant un peu plus de 41 milliards d'EUR – conformément à la mission première de la Banque.

Pour appuyer cette activité de prêt, la BEI a emprunté près de 55 milliards d'EUR sur les marchés des capitaux internationaux, au travers d'émissions obligataires dans 23 devises différentes.

Selon M. Philippe Maystadt, président de la BEI, qui s'exprimait lors la conférence de presse annuelle organisée à Bruxelles, le 28 février dernier, 2007 a été une année exceptionnelle pour la BEI, au cours de laquelle la Banque a atteint – et dans certains cas dépassé – les objectifs de prêt ambitieux qu'elle s'était fixés pour appuyer les priorités de la politique de l'UE.

Dans sa présentation des résultats de la BEI, M. Maystadt a relevé en particulier trois domaines dans lesquels la Banque a connu un succès particulier : l'énergie, l'innovation et les transports.



Répartition géographique des opérations de prêt conclues en 2007



ACTIVITÉS DE LA BEI

Une année exceptionnelle pour la BEI, avec l'énergie en vedette **1**

DANS L'UE

La BEI aide la Chine à lutter contre les changements climatiques **8**

La BEI au cœur de la technologie médicale, aux côtés du groupe Sorin **10**

Organisation d'un séminaire à l'intention des ONG au printemps 2008 **11**

Consultation publique sur la révision de la Déclaration de la BEI sur l'environnement **11**

À L'EXTÉRIEUR DE L'UE

Conférences FEMIP 2008 à Berlin et à Tunis **12**

Création du premier fonds d'amorçage destiné aux jeunes pousses innovantes en Tunisie **14**

En Ouganda, la BEI appuie un projet hydroélectrique destiné à stabiliser la production d'électricité **15**

QUESTIONS INTERNES

Une pièce pour le 50^e anniversaire de la BEI **16**

Création d'une bibliothèque d'études européennes – la BEI transfère son fonds documentaire à l'Université de Luxembourg **17**

Nominations au cadre de direction de la BEI **18**

Nouvelles publications de la BEI **20**

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer.

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot.

Photographies : photothèque de la BEI, Jean-Paul Kieffer.

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

⇒ Quadruplement du montant des interventions en faveur des énergies renouvelables

Depuis quelque temps, la BEI est de plus en plus présente dans le secteur de l'énergie, en écho à la prise de conscience, de plus en plus forte dans le monde, de la gravité du défi que représente le changement climatique. En juin 2007, le Conseil des gouverneurs de la BEI a approuvé un nouveau document de politique énergétique, intitulé « Énergies propres pour l'Europe : une contribution renforcée de la BEI », qui clarifie et renforce le rôle que celle-ci entend jouer pour œuvrer à la réalisation des objectifs ambitieux de l'Union européenne en matière de consommation et d'approvisionnement énergétiques.

La Banque a immédiatement traduit cette nouvelle stratégie en actions concrètes et a signé, l'an dernier, pour 6,8 milliards d'EUR de prêts en faveur du secteur énergétique, dont plus de 5,4 milliards d'EUR appuyaient des projets réalisés dans les frontières de l'UE.

Ce chiffre représente à la fois une augmentation colossale par rapport à 2006 et une avancée remarquable par rapport à l'objectif total de 4 milliards d'EUR, que la Banque s'était initialement fixé pour 2007.

La BEI a ciblé en priorité deux domaines : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

La réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergies renouvelables sera une entreprise ardue, l'investissement nécessaire ayant été estimé à quelque 600 à 700 milliards d'EUR d'ici à 2020. Le montant des prêts que la BEI a accordés à l'appui de projets en faveur des énergies renouvelables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, a dépassé 2 milliards d'EUR en 2007, soit près de quatre fois le chiffre de 2006 et la moitié environ du total des prêts de la BEI en faveur de la production d'électricité. Les projets financés portent non seulement sur des technologies éprouvées (parcs éoliens terrestres, hydroélectricité, géothermie, etc.), mais aussi sur des technologies toujours en cours de développement (centrales photovoltaïques et héliothermiques, par exemple).

L'intervention de la BEI, l'année dernière, en faveur du projet Alto Minho Parques Eolicos au Portugal, en est une illustration. Ce prêt de 162,5 millions d'EUR concernait la construction et l'exploitation de cinq parcs éoliens terrestres d'une capacité totale de 240 MWe, dans le nord du Portugal, et l'installation des infrastructures correspondantes pour le transport d'électricité. Le projet répond aux initiatives prises au niveau national et européen, qui fixent à 39 % la part que devraient représenter les énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du Portugal d'ici à 2010.

Le projet Alto Minho Parques Eolicos exploitera une ressource éolienne locale relativement puissante pour générer de l'énergie renouvelable destinée à alimenter le réseau public, en remplacement de centrales d'ancienne génération alimentées aux combustibles fossiles, et réduira par là même les



P. Maystadt, président de la BEI, P. de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, et G. Tudor, porte-parole de la BEI, lors de la conférence de presse qui s'est tenue à Bruxelles.

incidences de la production d'électricité sur le changement climatique.

L'efficacité énergétique au cœur des décisions d'octroi de prêts

L'objectif que s'est fixé l'UE en matière d'efficacité énergétique constitue lui aussi un défi de taille. Pour pouvoir réduire l'intensité énergétique totale de 20 % d'ici à 2020, il faudra réduire la consommation d'énergie primaire d'environ 10 % par rapport aux niveaux de 2004.

Parmi les projets porteurs d'économies d'énergie financés par la BEI en 2007, il convient de citer le projet « Facilité Haute Qualité Énergie Environnement », en France. Ce dernier a pour but de soutenir, sur l'ensemble du territoire français, le financement de projets de construction et de remise à neuf de bâtiments publics – écoles, collèges, crèches, bâtiments administratifs, équipements sportifs et de loisirs et locaux associatifs – conformément à des normes d'environnement et d'efficacité énergétique plus strictes que celles actuellement en vigueur.

En 2007, la Banque a également participé au financement de plusieurs centrales de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité) à haute efficacité énergétique, à la modernisation de réseaux de chauffage urbain (dont le projet Vilniaus Energija en Lituanie), au financement d'édifices satisfaisant à des normes d'efficacité énergétique exigeantes et à la rénovation de logements sociaux.

Dans ses propres murs aussi, la Banque prend très au sérieux la question des économies d'énergie. Le nouveau bâtiment qui ouvrira en juin pour agrandir le siège de Luxembourg est conçu pour satisfaire aux normes d'efficacité énergétique les plus strictes.

« La BEI a intégré la question de l'efficacité énergétique dans toutes ses décisions d'octroi de prêts – non seulement pour les projets portant spécifiquement sur l'énergie, mais aussi pour tous les projets qu'elle appuie », a déclaré M. Maystadt, ajoutant « l'énergie est une préoccupation fondamentale qui imprègne de plus en plus fortement toutes les activités de la Banque et marque de son empreinte les prêts octroyés dans d'autres domaines prioritaires ».

Innovation : la BEI, principal acteur du financement de la R-D en Europe

La BEI continue de contribuer de manière significative aux efforts de recherche-développement, notamment par le biais de

Le Fonds carbone pour l'après-2012 bientôt opérationnel

La BEI intervient également en soutien du marché des crédits carbone. L'an dernier, la Banque s'est engagée, avec quatre banques publiques nationales et régionales, dans la création d'un fonds innovant destiné à soutenir la valeur de marché des crédits carbone après l'expiration du protocole de Kyoto, en 2012. Ce fonds européen est le premier du genre à envisager la période de l'après-Kyoto et vient en complément de trois autres fonds carbone créés par la Banque avec l'aide d'institutions nationales et internationales. Les dernières mises au point avant son lancement devraient être achevées très prochainement.



Le nouveau bâtiment, qui constitue une extension du siège de Luxembourg et dont l'inauguration aura lieu en juin, est conçu pour satisfaire aux normes d'efficacité énergétique les plus strictes.

nouveaux instruments de financement flexibles, tels que le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) qu'elle a mis en place l'an dernier avec la Commission européenne.

Le MFPR repose sur le principe du partage des risques de crédit entre la Commission et la BEI et donne de ce fait une plus grande latitude à la Banque pour accorder des prêts et des garanties en faveur de projets dont les promoteurs ont un profil de risque de moindre qualité.

À la fin de 2007, 459 millions d'EUR au total avaient été prêtés au titre du MFPR en faveur d'un éventail de projets réalisés dans les secteurs de l'énergie, de l'ingénierie et des biotechnologies. Le président, M. Maystadt, a expliqué que la place faite aux projets à vocation énergétique a été particulièrement grande, avec notamment deux projets de centrales solaires d'avant-garde en Espagne et un projet de recherche destiné à produire des véhicules à moteur plus propres et à meilleur rendement énergétique.

Le MFPR et son mécanisme frère, le Mécanisme de financement structuré ou MFS, créé en 2001, constituent deux exemples concrets de la stratégie relativement nou-

velle de la BEI, qui consiste à financer des opérations plus risquées lorsque des objectifs stratégiques le justifient. La BEI s'était fixé un objectif ambitieux de 1,5 milliard d'EUR de prêts au titre du MFS et du MFPR pour 2007, mais en réalité, les nouvelles signatures au titre de ces deux mécanismes ont franchi la barre de 1,7 milliard d'EUR l'an dernier.

Le LGTT, un nouvel instrument financier pour le secteur du transport

Le changement climatique influence aussi fortement la stratégie de la BEI dans le secteur des transports. La mise en place de liaisons efficaces figure, depuis longtemps, parmi les grandes priorités de la Banque, la mobilité des personnes et des biens étant primordiale pour le développement économique et social. En 2007, la BEI a signé pour plus de 8 milliards d'EUR de prêts en faveur de la construction des réseaux trans-européens (RTE). Les transports pouvant constituer une source majeure d'émission de gaz à effet de serre, la BEI a révisé sa stratégie de prêt dans ce secteur pour faire en sorte que la problématique du changement





Renforcer le soutien aux PME

Les PME représentent une composante vitale du tissu économique et une source essentielle d'emplois, de compétences entrepreneuriales et d'innovation. En 2007, plus de 160 000 PME ont bénéficié d'un soutien du groupe BEI, qui a privilégié les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, les petits projets liés aux énergies renouvelables soutenus par des PME et enfin les microentreprises. L'aide de la BEI a été sous forme de lignes de crédit qu'elle a accordées, pour un montant total de quelque 5 milliards d'EUR, à ses intermédiaires financiers dans toute l'Union européenne. Le FEI a confirmé sa position d'acteur majeur des marchés européens du capital-risque en réalisant pour plus de 500 millions d'EUR d'opérations dans ce domaine en 2007. Ses opérations de garantie ont atteint 1,4 milliard d'EUR. Une hausse significative de cette activité est prévisible en 2008, après l'entrée en vigueur, à la fin de 2007, du nouveau mandat au titre du « programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité » (CIP) de l'UE.

Outre le maintien de son activité traditionnelle d'octroi de lignes de crédit auprès de plus d'une centaine de banques partenaires dans toute l'Europe, ce que la profession a spécialement apprécié dans la tourmente des marchés qui a marqué le second semestre de l'année, la Banque n'a eu de cesse d'élargir le cercle des institutions partenaires et de diversifier son offre de produits en faveur des PME, afin de répondre à leurs besoins de financement.

Ainsi en 2007, la BEI a octroyé pour la première fois des lignes de crédit à İşbank, Finansbank et DenizBank en Turquie, à Hypo Tirol Bank AG en Autriche, à EFL et Millennium Leasing en Pologne et à SEB Vilnius Bankas en Lituanie.

Dans le droit fil de sa stratégie consistant à prendre davantage de risques pour apporter une plus grande valeur ajoutée, la BEI s'est également engagée dans un certain nombre d'opérations avec partage des risques, où elle assume elle-même une partie du risque sur les PME, incitant de cette façon les banques à renforcer leur activité de prêt en leur faveur. Parmi les opérations de ce type approuvées en 2007, il faut citer Avenir Entreprises Mezzanine en France, un fonds commun de placement à capital fixe de 20 millions d'EUR parrainé conjointement par OSEO et CDC Entreprises, qui financera des PME à l'aide d'obligations convertibles.

En 2007, le groupe BEI a entamé une réflexion sur les moyens de renforcer encore son soutien aux PME en engageant un processus de consultation auprès de ses partenaires bancaires, des pouvoirs publics et des PME elles-mêmes. Cette consultation, qui devait être close en mars de cette année, a été engagée dans le contexte des travaux de la Commission visant à mettre la dernière main à un projet de « Small Business Act pour l'Europe » en 2008.

climatique y ait toute sa place. M. Maystadt a déclaré à ce sujet : « notre nouvelle politique met clairement l'accent sur des modes de transport plus respectueux de l'environnement comme les chemins de fer, sur les ports et les voies navigables intérieures et nous avons établi des obligations précises en matière d'audit environnemental préalable ainsi qu'une approche plus sélective pour les projets portant sur les axes routiers et les aéroports.

Les investissements nécessaires pour achever et moderniser les réseaux transeuropéens, condition préalable indispensable à l'instauration d'un véritable marché unique et à l'intégration régionale, dépassent les capacités des finances publiques. Rien que pour la période 2007-2013, les besoins d'investissement dans les infrastructures relevant des RTE devraient atteindre quelque 300 milliards d'EUR au total. Il est prévu que les ressources du secteur public seront notoirement insuffisantes et seule la mobilisation des investisseurs privés pour les grands projets d'infrastructure pourra permettre de combler cette lacune.

La Banque a récemment mis en place un mécanisme de financement innovant, conjointement avec la Commission européenne, en l'espèce un instrument de garantie de prêt baptisé LGTT, conçu dans le but d'encourager le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures de transport. Ce nouvel instrument facilitera un engagement





plus important du secteur privé en faveur du financement d'infrastructures de transport d'importance européenne, en particulier en faveur d'investissements dans des projets de RTE pour lesquels le risque d'insuffisance des recettes est élevé aux premiers stades de leur exploitation.

Le LGTT permettra la mise à disposition d'une garantie de la BEI pour la dette subordonnée, sous la forme d'une facilité de trésorerie de réserve qui sera proposée par des banques commerciales et fournira une protection contre le risque initial d'insuffisance des recettes de trafic durant les cinq à sept premières années d'exploitation d'un projet. Le LGTT aidera ainsi à faire face au risque initial d'un projet tout en s'appuyant sur les perspectives de viabilité financière à long terme de ce projet. L'enveloppe de 1 milliard d'EUR (à laquelle contribueront la Commission et la BEI respectivement à hauteur de 500 millions d'EUR) devrait permettre de garantir jusqu'à 20 milliards d'EUR d'investissement total et vient en complément des ressources budgétaires de la Commission allouées aux RTE et des prêts de la BEI existants.

En améliorant la capacité des emprunteurs d'assurer le service de leur dette de premier rang, la structure du LGTT permettra de rehausser la qualité globale du crédit et de ce fait, de favoriser une réduction des marges de risque appliquées aux prêts de premier rang en faveur du projet. Ces gains devraient être supérieurs au coût de la garantie pour l'emprunteur et représenter ainsi

Intensification du soutien aux pays candidats et candidats potentiels

La BEI est particulièrement présente dans certains des pays voisins les plus proches de l'UE, en vertu des mandats de prêt extérieurs qui lui ont été conférés. En 2007, la Banque a conclu pour 2,9 milliards d'EUR de prêts dans les pays « de l'élargissement », à savoir les pays qui sont directement sur les rangs pour adhérer à l'UE, comme la Turquie et la Croatie, et les pays des Balkans occidentaux potentiellement candidats.

La BEI a atteint un nouveau record d'activité en Turquie et en Croatie, où ses concours se sont respectivement élevés à 2,2 milliards d'EUR et 330 millions d'EUR.

Les prêts de la BEI à la région des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie) ont atteint un niveau record de 443 millions d'EUR, portant ainsi le total des interventions de la Banque dans cette région à quelque 2,5 milliards d'EUR depuis 1995. La BEI a également prêté 120 millions d'EUR à des PME de la région par le biais de lignes de crédit accordées à des intermédiaires locaux.

L'une d'entre elles a été ouverte au Kosovo ; il s'agit de la première opération de la Banque dans cette partie des Balkans occidentaux.

En outre, la BEI a investi 25 millions d'EUR dans le Fonds européen en faveur de l'Europe du Sud-Est (FEESE), qui rétrocédera les fonds, via des institutions financières intermédiaires, à des entreprises de petite et très petite dimension. Les investissements au titre du FEESE seront réalisés en majorité dans les pays des Balkans occidentaux, et en Bulgarie, Roumanie et Moldova, voire éventuellement dans d'autres pays d'Europe du Sud-Est pour le reste.



Soutien aux entreprises privées en Méditerranée

La BEI a renforcé son engagement en Méditerranée en 2007 et a enregistré un chiffre record de 1,4 milliard d'EUR de prêts, dont 68 % ont été consacrés au secteur privé. Les fonds investis sur la rive sud de la Méditerranée ont été alloués par le biais d'un instrument financier créé par la BEI, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), dont la mission est de promouvoir le développement de la région en appuyant des projets susceptibles de créer un environnement propice à l'investissement, notamment dans le secteur des infrastructures et la mise en place de systèmes bancaires adaptés. Le mandat de la FEMIP couvre neuf pays : Algérie, Égypte, Territoires palestiniens, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie. Les interventions de la BEI visent en priorité le soutien aux PME, les projets de petite et moyenne dimension et la microfinance. La FEMIP joue un rôle essentiel dans le développement de certains instruments de financement des investissements (capital-investissement) dans la région euro-méditerranéenne, avec un portefeuille de quelque 700 opérations totalisant presque 490 millions d'EUR.

Soucieuse de dynamiser le développement économique pour appuyer les Objectifs du millénaire pour le développement, la BEI a renforcé sa présence plus loin encore, en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

En 2007, la Banque a étendu le champ de ses évaluations de l'impact économique et social de ses prêts consentis à l'extérieur de l'UE. Elle souscrit, en les appuyant, aux principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). Elle s'emploiera activement à encourager les entreprises comme les pays à appliquer les critères EITI, et à renforcer et à surveiller l'application de ces principes dans ses procédures d'instruction et de financement de projets dans le secteur des industries extractives.



une valeur ajoutée financière pour le projet. En rendant l'investissement privé dans un projet plus intéressant et par conséquent, moins onéreux, le LGTT profitera à la société tout entière.

Prendre soin de l'avenir de la planète

La protection de l'habitat naturel et l'attachement à un développement équilibré sont au cœur des activités de la BEI. En 2007, la Banque a signé des contrats de financement en faveur de 110 projets environnementaux, pour un montant total de 14,6 milliards d'EUR, soit 31 % du volume total de ses prêts.

La BEI adopte une acception large du terme « environnement », qui inclut un certain nombre de questions connexes d'ordre économique et social auxquelles la Banque porte de plus en plus attention, sa stratégie générale évoluant vers un traitement plus intégré des composantes environnementales, sociales et économiques – indissociables les unes des autres – du développement durable. La BEI finance un large éventail d'activités parmi lesquelles des projets liés aux énergies renouvelables dans l'UE, des programmes en faveur de l'amélioration des infrastructures environnementales, financés avec l'aide de fonds européens, et des programmes en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Par le biais d'intermédiaires financiers, la BEI fournit également des financements pour des projets de moindre dimension qui peuvent aussi viser spécifiquement des objectifs environnementaux ou contenir des composantes environnementales.

L'UE draine la majeure partie des prêts en faveur de l'environnement : en 2007, 98 projets liés à l'environnement, réalisés dans l'UE, ont bénéficié d'un concours direct de la BEI pour un montant total de 13 milliards d'EUR.

En conclusion, M. Maystadt a souligné que la BEI participe de façon toujours plus importante à la viabilité de la croissance en aidant à construire une économie européenne équilibrée, en travaillant à mieux asseoir l'intégrité de son système financier et en œuvrant pour faire en sorte que la croissance ainsi engendrée ne s'accompagne pas de conséquences négatives pour la planète. ■



Des chiffres d'emprunt record, ou comment tirer avantage de la fuite des investisseurs vers la qualité

La Banque a confirmé l'an dernier sa position d'emprunteur phare par la taille et la fréquence de ses émissions sur les marchés des capitaux internationaux et sa capacité à mobiliser des ressources sur ces marchés a prouvé sa solidité, face aux turbulences financières qui agitent les places financières depuis le milieu de 2007. Avec un total de presque 55 milliards d'EUR de fonds levés, le montant 2007 de la collecte de ressources de la BEI est nettement supérieur à celui de 2006, qui était de 48 milliards d'EUR. En cette période d'incertitude, la BEI a su gagner la confiance des investisseurs grâce à sa note de crédit de tout premier ordre, étayée par le soutien de ses actionnaires souverains et une gestion prudente des risques.

Selon M. Maystadt, la BEI a montré qu'elle pouvait être une force de stabilité pendant les turbulences qui ont secoué les marchés financiers en général, et les marchés du crédit en particulier, depuis le milieu de l'année 2007.



Daniela Sacchi-Cremmer, Département Communication

La BEI aide la Chine à lutter contre les changements climatiques

Le 28 novembre 2007, M. Philippe Maystadt, président de la BEI, et M. Xie Xuren, ministre chinois des finances, ont signé un prêt-cadre en faveur de la lutte contre les changements climatiques en Chine. Mise en place dans le cadre du partenariat UE-Chine sur les changements climatiques, cette opération est destinée à soutenir les efforts de la Chine en matière d'atténuation des changements climatiques.

Un dispositif multi-investissements

Un prêt de 500 millions d'EUR a été signé à l'occasion du 10^e sommet UE-Chine à Pékin, en présence de M. José Sócrates, président du Conseil européen et Premier ministre du Portugal, de M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et de M. Wen Jiabao, Premier ministre chinois.

Ce dispositif multi-investissements est conçu pour financer des projets d'investissement en Chine, dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie, qui contribueront à prévenir ou réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le prêt de la BEI, l'un des plus

importants jamais consentis en dehors de l'Union européenne, est le premier à être accordé au titre du mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr, qui est doté d'une enveloppe de 3 milliards d'EUR et qui a été avalisé en juin 2007 par le Conseil des gouverneurs de la Banque dans le but de conforter l'action de l'UE en matière de lutte contre les changements climatiques et de garantir la sûreté de son approvisionnement énergétique (voir BEI-Info n° 127).

Un large éventail de types de projet seront admissibles à un financement de la BEI au titre de ce prêt-cadre, parmi lesquels les projets portant sur l'utilisation de sources



d'énergie renouvelables, l'accroissement de l'efficacité énergétique, le piégeage et le stockage du carbone et le boisement.

Pendant la phase de mise en œuvre du prêt, que la BEI espère mener à bien en 2 à 3 ans, la priorité ira aux projets qui se traduiront par une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, seront susceptibles de générer des crédits carbone au titre du Mécanisme de développement propre (MDP) et pourront aboutir à des cofinancements avec d'autres institutions financières internationales et bilatérales.

Le ministère chinois des finances et la commission d'État chinoise pour le développe-

ment et la réforme procéderont à l'identification des projets susceptibles d'être appuyés par la BEI. La Banque sélectionnera, instruira et soumettra chaque projet à ses organes décisionnels. Elle s'assurera que ces projets sont solides et que leur mise en œuvre satisfait à ses exigences environnementales et sociales.

Le rôle de la BEI en Chine

La délégation de la BEI, conduite par M. Maystadt, a également visité le nouveau terminal de l'aéroport international de Pékin, dont Norman Foster a été l'architecte et qui a bénéficié d'un concours de la BEI en 2005. Elle a en outre visité plusieurs projets liés aux énergies durables, notamment des projets situés dans la province du Liaoning, dans le nord-est de la Chine, qui pourraient bénéficier d'un financement au titre du prêt-cadre en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

La délégation de la BEI a rencontré de hauts responsables du gouvernement chinois et des représentants d'autres institutions financières internationales, d'agences de développement bilatérales européennes et de

la Commission européenne en Chine, afin d'évoquer l'évolution possible de l'activité de prêt de la BEI à l'appui de la politique de coopération de l'UE en Chine.

L'activité de prêt de la BEI en Chine relève de mandats attribués par le Conseil. En vertu de son mandat actuel (2007-2013) en faveur de l'Amérique latine et de l'Asie, la BEI peut prêter jusqu'à 3,8 milliards d'EUR pour financer des opérations qui soutiennent les stratégies de coopération de l'UE dans ces régions du monde et qui viennent en complément d'autres programmes et instruments de la politique européenne de coopération et de développement. Cette enveloppe régionale de 3,8 milliards d'EUR est scindée en deux enveloppes, l'une de 2,8 milliards d'EUR pour les pays d'Amérique latine, l'autre de 1 milliard d'EUR pour les pays d'Asie. La BEI peut également appuyer les politiques de l'Union européenne en finançant des opérations en dehors de son mandat. Tel a été le cas du prêt de 500 millions d'EUR accordé pour le projet d'extension de l'aéroport de Pékin, et il en va de même pour ce prêt-cadre.

En dehors du prêt-cadre, la BEI a contribué à ce jour au financement de quatre autres projets en République populaire de Chine :

- 2005 – Extension de l'aéroport international de Pékin (500 millions d'EUR),
- 2001 – Construction d'une voie express à péage reliant la région de Guangxi à la frontière vietnamienne (56 millions d'EUR),
- 1999 – Construction d'une station de traitement d'eau potable à Chengdu (23 millions d'EUR),
- 1995 – Exploitation des ressources de pétrole et de gaz à Ping Hu (55 millions d'EUR).

Le BEI continuera d'appuyer les politiques de l'UE en faveur de la Chine et d'autres pays d'Amérique latine et d'Asie. À l'avenir, son activité de prêt dans ces régions ciblées en priorité :

- la préservation à long terme de l'environnement, en particulier l'atténuation des changements climatiques,
- le soutien à la présence de l'UE par le biais de l'investissement étranger direct et des transferts de technologie et de savoir-faire. ■

Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Département Communication



La BEI au cœur de la technologie médicale, aux côtés du groupe Sorin

Le prêt de 100 millions d'EUR consenti par la BEI au groupe Sorin au titre du Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) est emblématique du soutien de la Banque à la recherche-développement (R-D).

La R-D est ce qui permet au groupe Sorin, le plus grand fabricant de dispositifs cardiovasculaires en Europe, d'occuper une place de chef de file dans son secteur. Il n'est donc pas étonnant que Sorin soit devenu la première société italienne à recevoir un financement au titre du MFPR de la BEI, dans le cadre d'un prêt de 100 millions d'EUR qui a été signé en décembre 2007.

Le MFPR est le dernier-né d'une série d'initiatives conjointes de la BEI et de la Commission européenne ayant pour but de soutenir les activités de recherche, de développement technologique et d'innovation (RDI) qui présentent un intérêt stratégique pour l'UE.

En dehors des hôpitaux et du monde de la recherche, peu de gens savent que le groupe Sorin, dont le siège se trouve à Milan, affiche plus de 40 ans d'expérience dans la fabrication de valves cardiaques, d'oxygénateurs, de stimulateurs cardiaques implantables et, depuis quelque temps, de défibrillateurs.

Le groupe fournit aujourd'hui plus de 5 000 hôpitaux dans 80 pays et on estime à plus d'un million le nombre de valves cardiaques de marque Sorin qui ont été implantées depuis les années 1970. Sorin est actuellement le numéro un mondial pour un certain nombre de dispositifs utilisés en chirurgie cardiaque, tels que le cœur-poumon artificiel.

Cette réussite, le groupe Sorin la doit avant tout à ses activités de R-D, qui l'ont aidé à défendre et à valoriser sa position à l'avant-

garde des technologies médicales en chirurgie cardiaque. Le groupe emploie à cet effet quelque 500 personnes dans ses centres de R-D installés à Mirandola et Saluggia (Italie), Munich (Allemagne), Paris (France) et Vancouver (Canada). En outre, la coopération qu'il entretient de longue date avec des hôpitaux universitaires et d'autres instituts de recherche lui sert de base indispensable à l'introduction continue de produits innovants sur le marché.

Le prêt de la BEI servira à cofinancer les activités de R-D de Sorin dans ses principales lignes de produits au cours des trois prochaines années. Les dépenses qui pourront être financées au moyen de ce prêt comprennent les frais de personnel et autres coûts opérationnels engagés pour des activités de recherche spécifiques (essentiellement dans les domaines de la chirurgie cardiaque et de la régulation du rythme cardiaque), ainsi que les frais connexes liés aux essais cliniques, aux études cliniques post-commercialisation, à la coopération avec les universités, au dépôt de brevets etc. Le prêt de la BEI a été accordé à Sorin SpA pour une durée de sept ans et est assorti de clauses financières.

M. André-Michel Ballester, président-directeur général du groupe Sorin, a commenté en ces termes la signature du prêt de la BEI :

« Les hôpitaux et les praticiens du monde entier ont besoin de thérapeutiques innovantes et économiques pour relever les défis que lanceront demain les maladies cardiovasculaires – un marché qui, dans les pays confrontés au vieillissement de leur population comme le sont la plupart des pays d'Europe et les États-Unis, est en pleine croissance. La mise au point de technologies nouvelles pour répondre à ces besoins demande, par-dessus tout, des efforts et des investissements continus dans les activités de R-D. Chez Sorin, nous investissons à peu près 50 millions d'EUR par an dans nos programmes de R-D, ce qui correspond à environ 7% du chiffre d'affaires total du groupe.

La possibilité de financer une partie de notre programme 2007-2009 avec le prêt de la BEI va nous permettre de mieux faire concorder, à terme, la rentabilité économique et le financement de nos projets de recherche – un facteur essentiel pour améliorer notre flexibilité financière dans la gestion de nos investissements de R-D. À nos yeux, ce prêt de la BEI montre que la R-D médicale est aussi au cœur des préoccupations de l'Europe. »

Informations générales sur le MFPR :

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) est un dispositif de prêt innovant, conçu conjointement par la Commission européenne et la BEI, qui a été lancé en juin 2007. Il s'inscrit dans le 7^e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'UE et dans l'initiative Innovation 2010 (i2i) de la BEI. Le MFPR crée une capacité supplémentaire de financement plus risqué, pouvant aller jusqu'à 10 milliards d'EUR, à l'appui de projets de recherche, de développement technologique et de démonstration, ainsi que d'activités relatives à l'innovation (projets de RDI). La Commission, au travers du 7^e programme-cadre pour la R-D, et la BEI apporteront chacune 1 milliard d'EUR au MFPR, afin de fournir le capital nécessaire pour appuyer des prêts et garanties de la BEI qui devraient atteindre plusieurs milliards d'EUR... ■

Peter Bandilla
Département
« Mer Adriatique »



Sorin Group
CEO
André-Michel
Ballester

Organisation d'un séminaire à l'intention des **ONG** au printemps 2008

Dans le cadre du dialogue permanent qu'elle entretient avec la société civile, la BEI a organisé deux séminaires en 2007. Le premier, qui s'est tenu le 24 mai à Paris, avait pour thèmes : le partenariat avec les ONG dans les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement ainsi que les dispositifs de protection prévus par la BEI en matière environnementale et sociale et les principes régissant l'instruction des projets. Le second, organisé à Lisbonne à l'occasion des Journées européennes du développement, a porté sur le cadre d'évaluation de l'impact économique et social (*Economic and Social Impact Assessment Framework – ESIAF*) mis au point par la Banque et sur la standardisation des indicateurs.

Le séminaire qui se tiendra au printemps 2008 est en cours de préparation. Le lieu et

la date de cette manifestation, qui devrait se dérouler à Bruxelles, seront annoncés sur le site Web de la Banque. La BEI propose qu'elle ait pour thèmes l'énergie et les changements climatiques. Les OSC seront invitées à réagir sur ces sujets. La BEI envisage d'inviter une ONG spécialisée dans l'énergie et les changements climatiques à co-organiser avec elle l'événement. Les OSC et la BEI établiront ensuite ensemble l'ordre du jour et désigneront les différents intervenants. Au départ, l'objectif de ce type de séminaires était d'offrir aux ONG et à la BEI une plateforme pour débattre de sujets d'intérêt commun. Toutefois, les rencontres informelles organisées en marge de ces manifestations pour discuter de questions spécifiques sont aujourd'hui particulièrement appréciées et prennent donc une place tout aussi importante.

Au fil des années, la BEI a attaché une importance de plus en plus grande à l'instauration d'une relation ouverte et d'un dialogue actif avec les organisations de la société civile qui s'intéressent tout particulièrement à l'Union européenne et à la BEI. La Banque envisage, pour l'avenir, d'assouplir l'organisation des séminaires afin de les adapter aux desiderata de groupes axés sur des secteurs, des thèmes ou des pays spécifiques, ce qui devrait permettre une implication plus grande de ces groupes et donner encore plus de consistance aux discussions. ■

Matilde del Valle
Département Communication

Consultation publique sur la révision de la **Déclaration de la BEI sur l'environnement**

En mai 2005, la BEI a lancé sa première procédure de consultation publique sur sa politique de divulgation, conformément à la politique de transparence adoptée en 2004, par laquelle la Banque s'est engagée à envisager activement l'élargissement de la consultation

du public sur certaines questions de politique générale. L'an dernier, une deuxième consultation publique a été organisée au sujet de la révision de la politique de la Banque en matière de lutte contre la fraude. Cette politique a été approuvée par le Conseil d'administration le 8 avril 2008 ; le

texte en sera ultérieurement publié sur le site Web de la BEI, accompagné du rapport de consultation.

La BEI s'apprête maintenant à réviser sa Déclaration sur l'environnement qu'elle a publiée en 2004. La troisième procédure de



consultation, lancée le 25 mars 2008, concerne ainsi la révision et l'actualisation de la déclaration existante. Elle permettra aux parties prenantes de formuler des suggestions et des commentaires sur le projet de déclaration révisée.

Une première annonce a été publiée sur le site Web de la BEI le 20 décembre 2007. Le projet de déclaration a été mis en ligne le 25 mars dernier pour un premier cycle de consultation d'une durée de 45 jours ouvrables. De plus amples détails sur le processus sont disponibles dans les lignes directrices et le calendrier qui sont joints à ce document. Au cours de cette période, toutes les parties et personnes intéressées sont invitées à s'exprimer sur le projet de texte et à formuler des suggestions. À moins d'un manque d'intérêt de la part des parties prenantes, la consultation publique comportera en principe un second cycle de 20 jours ouvrables. Le processus comprend une consultation en ligne sur le site Web de la BEI et, en parallèle, un dialogue direct avec les parties prenantes lors de séminaires et de réunions publiques. La BEI constituera un comité d'examen chargé d'analyser les contributions publiques et de déterminer dans quelle mesure celles-ci peuvent être prises en compte. La procédure sera conduite selon un ensemble de lignes directrices s'inspirant de la première consultation publique menée par la Banque.

La version finale du projet de texte sera publiée sur le site Web de la Banque avant d'être approuvée par le Conseil d'administration, et ce afin de permettre aux parties prenantes extérieures de voir comment la Banque aura pris en compte leurs contributions ; sera également publié un rapport qui retracera le processus de consultation et contiendra les propositions des parties prenantes et les commentaires de la Banque. Après approbation, le nouveau texte de cette politique ainsi que le rapport de consultation seront publiés sur le site Web de la Banque. L'objectif est d'achever la révision de la politique de la BEI en matière d'environnement avant la fin de l'année. ■

Matilde del Valle
Département
Communication

Conférences FEMIP 2008 à Berlin et Tunis

Tourisme et microfinance : accompagner et financer le développement

La conférence FEMIP 2008, consacrée au tourisme durable en Méditerranée, s'est tenue dans le cadre de la Bourse internationale du tourisme de Berlin, le 6 mars 2008. En insérant cet événement dans le plus grand rendez-vous mondial des professionnels du tourisme, la FEMIP a entendu souligner sa volonté de soutenir le développement d'un tourisme durable, moteur de croissance économique équilibrée en Méditerranée.



Cette conférence s'est concentrée sur le secteur du tourisme, enjeu vital pour les pays euro-méditerranéens. À cette occasion, la FEMIP a dévoilé l'étude que son Fonds fiduciaire a financée sur les stratégies suivies par les pays partenaires méditerranéens en matière de tourisme, étude qui a servi de base aux discussions des participants à la Conférence.

En tant qu'acteur financier majeur dans le monde euro-méditerranéen et axe de

soutien au développement du secteur privé, la FEMIP entend contribuer au développement durable et dynamique du tourisme par le biais de l'étude publiée et de la Conférence, dans la perspective de la première réunion des ministres euro-méditerranéens du tourisme prévue le 3 avril 2008 à Fez.

Comme lors des éditions précédentes, l'association des divers acteurs publics et privés du secteur fut une ambition centrale de la FEMIP pour cette nouvelle conférence, se traduisant par l'insertion de celle-ci au sein de la Bourse internationale du tourisme. Quelque 200 participants ont ainsi pu assister aux interventions de plusieurs orateurs et panelistes durant la demi-journée de conférence. Des représentants d'institutions publiques (ministères du tourisme, Organisation mondiale du tourisme, Plan bleu, Commission européenne) ont ainsi pu avoir des échanges avec des représentants du secteur privé, opérateurs internationaux (Club Med, TUI AG) ou locaux, investisseurs bancaires ou en capital-risque, ainsi qu'avec des universitaires spécialistes de la question.

L'étude publiée par la FEMIP a fait ressortir les tendances et les stratégies adoptées par les pays partenaires méditerranéens, identifiant des facteurs de réussite et des points nécessitant des réformes plus importantes. L'étude a aussi mis en lumière les différences entre pays, le tourisme représentant par exemple déjà 9,5 % du PIB du Maroc et 8,8 % en Turquie, contre 2,1 % en Syrie ou 1,8 % en Algérie.

Un potentiel sans équivalent

Plusieurs constats ont émergé de la discussion sur l'étude. En particulier, l'expansion du tourisme s'appuie sur un potentiel géographique, culturel et humain quasiment sans équivalent, pouvant accompagner durablement le développement de la croissance économique des pays de la région. En effet, les arrivées de touristes dans les pays partenaires ont crû en moyenne de 12,2 % par an entre 2001 et 2006, soit deux fois plus que la croissance moyenne mondiale. Ces flux n'ont cependant représenté que 6,8 % du total mondial et ne correspondent pas encore aux seules arrivées de touristes en Espagne chaque année. Cela témoigne du

potentiel de croissance encore important dans ce secteur, qui rend réalisable l'objectif de porter, en 2010, la part des pays partenaires méditerranéens à 8,8 % du total mondial d'arrivées de touristes.

Pour y parvenir, la viabilité de la croissance du secteur à long terme doit néanmoins être assurée, tant sur le plan environnemental et social que sur celui de la formation professionnelle. La diversification de l'offre touristique est également une nécessité pour exploiter au mieux ce potentiel régional.

La plus-value environnementale et l'amélioration du financement du secteur

La discussion a ensuite mis en lumière plusieurs priorités d'action nécessaires à la mise en place d'un tourisme durable.

Tout d'abord, la qualité de l'environnement est apparue comme un facteur incontournable du développement à long terme du tourisme, celui-ci étant à la fois victime et facteur de dégradation de l'environnement. Dans cette optique, la promotion du tourisme écologique, qui permet une diversification et une montée en gamme de l'offre, ainsi que celle des bonnes pratiques en matière de respect des normes environnementales internationales par les opérateurs, ont permis de souligner le fait que la protection de l'environnement apporte une réelle plus-value économique au secteur.

D'autre part, le financement des investissements nécessaires à une croissance importante et durable du secteur a fait l'objet d'une discussion présentant les avantages de partenariats public-privé efficaces, le soutien aux PME pour un enracinement réel du tourisme dans l'économie locale, le rôle des banques dans les économies méditerranéennes, l'essor du capital-investissement et des services financiers, qui permettent l'ouverture aux investisseurs étrangers importants. Ces éléments de succès pour le financement du tourisme ne sont néanmoins pas toujours réunis par les économies de la région, et il importe donc de continuer les réformes entamées dans ces domaines pour favoriser le tourisme.

Le rôle de la FEMIP

La FEMIP accompagne déjà le développement du tourisme en soutenant à la fois les réformes mentionnées et certains secteurs (transport, énergie, environnement) indispensables à cet essor. Elle intervient aussi en apportant une assistance technique permettant un renforcement des capacités sectorielles des économies partenaires. Elle encourage enfin le développement des services financiers, en apportant son appui à des sociétés de capital-investissement présentes dans le secteur du tourisme. ■

Alain Nadeau, Unité Affaires institutionnelles et politique générale – Département des Pays voisins et partenaires de l'Europe

Le prochain rendez-vous de la FEMIP

La FEMIP organise sa prochaine conférence sur l'impact du microcrédit en Méditerranée, le 5 mai 2008 à Tunis, en partenariat avec Sanabel, le réseau des institutions de microfinance dans les pays arabes. Elle entend ainsi favoriser le développement du microcrédit afin d'améliorer le financement de l'économie.

Les sujets abordés seront notamment les méthodes de mesure des effets économiques et sociaux de la microfinance, la professionnalisation des institutions de ce secteur, le lien à établir avec les transferts de fonds des migrants et, enfin, l'implication croissante du secteur privé en la matière.

Création du premier fonds d'amorçage destiné aux jeunes pousses innovantes en Tunisie

Dans le cadre de la FEMIP, qui en est le promoteur, le premier fonds d'amorçage à gestion privée orienté vers les jeunes pousses a été lancé en Tunisie. Baptisé « Phenicia Seed Fund », ce fonds d'investissement est axé sur les entreprises tunisiennes innovantes en phase de création ou qui existent depuis moins de cinq ans.

Le lancement du Phenicia Seed Fund, premier fonds de ce type créé en Tunisie, a marqué l'aboutissement de trois années d'étroite coopération avec le ministère tunisien des finances. Ce projet bénéficie du soutien du Fonds fiduciaire de la FEMIP. Le Phenicia Seed Fund, dont le siège est établi en Tunisie, fournit du capital d'amorçage à des jeunes pousses locales qui mettent en œuvre de nouvelles technologies.

Sous la direction de la BEI, un gestionnaire de fonds spécialisé a été sélectionné et recruté. Ce dernier a contribué à attirer d'autres investisseurs – en plus de la BEI –, qui ont pris des participations à hauteur de 2 millions d'EUR, soit 30 % du capital total. CDC Entreprises (France) a acquis 20 % du capital du fonds, tandis que les 50 % restants ont été souscrits par des investisseurs institutionnels locaux. La société de gestion du fonds est également un exemple de coopération

Nord-Sud puisqu'elle compte une entreprise européenne parmi ses actionnaires.

La mise en œuvre de cette opération, dont la structure est unique en son genre, a nécessité une adaptation de la législation, ce qui explique la coopération étendue engagée avec le ministère des finances et les autorités locales chargées de la réglementation des marchés financiers pour assurer la mise en place d'un cadre juridique approprié.

Par ailleurs, une assistance technique sera fournie à l'équipe de gestion du fonds durant la première année d'activité. L'équipe sera épaulée par un spécialiste international de l'investissement d'amorçage, dont les connaissances l'aideront à appliquer les normes internationales les plus strictes en la matière.

En finançant cette opération, la BEI répond aux besoins stratégiques de la région euro-méditerranéenne dans les domaines de la création d'emplois, de la mise en œuvre et de la diffusion de nouvelles technologies ainsi que du développement des secteurs privé et financier. En outre, l'opération soutiendra le processus de modernisation des pays partenaires méditerranéens dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici à 2010. ■

Un fonds fiduciaire pour la Méditerranée

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a été créé en 2004, à la suite d'une décision de la BEI et de plusieurs pays donateurs de mettre en place un fonds spécifiquement destiné aux pays partenaires méditerranéens.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a pour objet d'acheminer des ressources vers des projets relevant de certains secteurs prioritaires en vue de soutenir le développement du secteur privé dans le bassin méditerranéen. Deux guichets ont été mis en place à cette fin : l'assistance technique en amont et l'appui au capital-investissement.

Fin décembre 2007, 15 États membres de l'UE et la Commission européenne avaient contribué à ce fonds à hauteur de 34,5 millions d'EUR. À la même date, 18 opérations représentant un montant total de 6,9 millions d'EUR avaient été approuvées.

Le projet « Phenicia Seed Fund » est la première opération de capital-investissement financée dans le cadre du Fonds fiduciaire de la FEMIP.

Jean-Christophe Laloux et
Christophe Litt
Département Pays voisins
et partenaires de l'Europe

En Ouganda, la BEI appuie un projet hydroélectrique

destiné à stabiliser la production d'électricité

En décembre 2007, la Banque européenne d'investissement a consenti un prêt d'un montant maximum de 136 millions d'USD (soit 92 millions d'EUR) en faveur de Bujagali Energy Ltd. (BEL) pour la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique à environ 10 km de la sortie du Lac Victoria, à Bujagali, sur le cours supérieur du Nil Blanc. D'une capacité de 250 MW, le projet permettra de doubler la production électrique de l'Ouganda d'ici à 2011.



La demande d'électricité en Ouganda est en hausse et demeure non satisfaite pour l'instant. De plus, l'approvisionnement électrique y est instable, ce qui freine le développement économique et social du pays.

Ce projet – qui est soutenu par la BEI – est un excellent exemple de **partenariat sur mesure entre l'État et des investisseurs privés**, conçu pour maximiser les avantages de part et d'autre. Les investisseurs privés, qui ont été sélectionnés par le biais d'une procédure d'appel à la concurrence internationale pour apporter des fonds propres stratégiques en faveur du projet, bénéficieront de rendements sur capital investis calculés en fonction des performances, une fois que le barrage et la centrale hydroélec-

trique auront été achevés et seront pleinement opérationnels. L'entreprise publique de transport d'électricité et l'État ougandais assumeront les principaux risques, comme l'instabilité de la demande d'électricité et les variations de la ressource hydrique, qui rendraient la production d'électricité trop onéreuse si les investisseurs privés devaient supporter l'intégralité des risques. De même, le secteur public ne pourrait pas, à lui seul, financer le coût total de ce projet, soit 850 millions d'USD. L'Ouganda a besoin de prêts souverains comportant un élément non remboursable, que peu de bailleurs peuvent consentir. L'État ougandais doit affecter ses maigres ressources à de nombreux autres grands domaines de développement. Grâce aux quelque 675 millions d'USD de fonds levés par BEL et à la participation des

investisseurs privés, le projet n'entamera pas la capacité d'emprunt du pays.

L'Union européenne et la BEI ont toutes deux érigé en priorité l'aide aux énergies renouvelables en Afrique. L'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable primordiale et le financement du projet Bujagali explique en partie les bonnes performances de la Banque dans ce domaine en 2007. Les générateurs alimentés au fioul, qui sont polluants et qui assurent le complément de l'électricité produite par les deux barrages déjà construits sur le Nil en Ouganda, pourront être arrêtés une fois que le barrage et la centrale de Bujagali auront été achevés. L'empreinte environnementale du projet est relativement faible. Les promoteurs du projet se sont employés à en



minimiser ou à en compenser les incidences négatives aux plans environnemental et social, conformément aux meilleures pratiques en vigueur à l'échelle internationale, allant jusqu'à la réinstallation de quelque 600 résidents. Les intérêts des populations locales et des autres acteurs concernés, y compris des organisations de la société civile, sont pris en compte par le biais de consultations et par l'examen des recours formulés, dont le panel d'inspection de la Banque mondiale a été saisi dans certains cas. L'hydroélectricité est la source d'électricité la moins coûteuse pour un pays sans littoral comme l'Ouganda, ce qui permettra de réduire les coûts et de ne plus avoir à recourir à des subventions de l'État.

La BEI et les autres bailleurs attachent une importance particulière aux initiatives dé-

ployées par les autorités ougandaises pour préserver l'habitat naturel en aval de Bujagali et réguler le niveau des eaux du Lac Victoria, conformément aux conventions internationales. La Banque mondiale prête son soutien à un programme national de développement du secteur de l'électricité, qui sera garant d'une utilisation efficace de l'électricité produite à Bujagali. Les autres bailleurs de fonds du projet seront la Société financière internationale (SFI), la Banque africaine de développement (BAfD) et un groupement d'institutions financières européennes comprenant Proparco, l'Agence française de développement (AFD), la Société néerlandaise pour le financement du développement (FMO), la Société allemande d'investissement et de développement (DEG) et l'Institut de crédit pour la reconstruction (KfW). La participation de la

BEI et des autres agences de financement du développement a contribué à susciter la confiance des investisseurs, ainsi qu'en témoigne l'engagement de deux banques commerciales. Le prêt de la BEI fait partie de ceux dont la durée est la plus longue et son calendrier d'amortissement facilitera l'étalement des besoins de trésorerie du projet, ce qui contribuera à la stabilité financière du secteur de l'électricité ougandais. ■

Marcel Gounot
 Direction des opérations
 en dehors de l'UE et des
 pays candidats,
 département ACP-FI

Une pièce pour le 50^e anniversaire de la BEI



Le 8 janvier, dans les locaux de la BEI, M. Yves Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), a remis officiellement au président Maystadt le premier exemplaire de la pièce de collection « 50^e anniversaire de la Banque européenne d'investissement ». Cette pièce en argent, dont le tirage maximal est limité à 4 000 exemplaires, a été mise en vente dès le 10 janvier aux guichets de l'espace numismatique de la BCL, 43 avenue Monterey à Luxembourg, au prix de 60 euros.

La pièce consacrée à la BEI est la dernière d'une série de sept pièces portant sur les institutions européennes et commencée en 2002.

À l'avant de la pièce figurent une représentation du nouveau bâtiment de la Banque, la représentation stylisée du chiffre « 50 » se détachant du logo, la mention « Banque européenne d'investissement », l'indication des années « 1958 » et « 2008 » ainsi que sa valeur faciale de 25 euros.

Au revers figurent le portrait du grand-duc Henri, l'indication « Lëtzebuerg », le sigle de l'euro et le millésime « 2008 ». Frappée en

qualité proof, la pièce a une tranche lisse, un diamètre de 37 mm, un poids de 22,85 grammes, une épaisseur de 2,2 mm et un titre de 925 millièmes d'argent. ■



Y. Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), et P. Maystadt, président de la BEI.

Création d'une bibliothèque d'études européennes –

la BEI transfère son fonds documentaire à l'Université de Luxembourg

Le 5 mars dernier, MM. Philippe Maysadt, président de la Banque européenne d'investissement, Raymond Kirsch, président de l'Université de Luxembourg, et Rolf Tarrach, recteur de l'Université, ont signé une convention consignant le transfert du fonds documentaire de la BEI à l'Université de Luxembourg. Par cette convention, les deux institutions partenaires créent la « Bibliothèque d'études européennes de la Banque européenne d'investissement et de l'Université de Luxembourg ».

Dans un premier temps, cette bibliothèque comportera quelque 10 000 ouvrages, témoins des activités ainsi que des priorités et des stratégies de la Banque depuis 1958, année de sa création. L'ensemble représente une collection unique, comptant de nombreux ouvrages rares, qui pourraient être d'intérêt pour des recherches touchant à l'histoire de l'Union européenne.

La BEI a retenu la signature de cette convention pour devenir le premier élément d'une série d'événements officiels qui jalonnent

l'année de son cinquantième anniversaire. En prenant cette décision, la BEI souhaite également faire montre de son ouverture et approfondir sa collaboration avec la communauté universitaire de son pays hôte.

Le fonds documentaire de la BEI sera mis à la disposition des chercheurs et restera accessible au personnel de la Banque. La nouvelle bibliothèque d'études européen-

nes sera installée, dans un premier temps, au sein de la Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation (FLSHASE) sur le campus universitaire de Walferdange, dans un local spécialement aménagé par la bibliothèque universitaire. Elle pourrait éventuellement être déplacée ultérieurement sur le site d'Esch-Belval, capable d'accueillir l'ensemble de la collection de la BEI. ■



Nominations au cadre



M. Romualdo Massa Bernucci a été nommé, avec effet au 1^{er} juillet 2007, directeur du département « Mer Adriatique », qui couvre les opérations de financement de la BEI en Italie, à Malte et dans les Balkans occidentaux.

M. Massa Bernucci, de nationalité italienne, est entré à la BEI en 1985 en tant que responsable du suivi des opérations

en Afrique orientale et dans les pays de l'océan Indien. En 1994, il est nommé chef de division adjoint, chargé des opérations en Égypte. Quatre ans plus tard, il est affecté au bureau de Rome de la BEI pour exercer les fonctions de chef de division adjoint, chargé des financements dans les secteurs de l'industrie et des banques. En 2000, il passe à la division « Infrastructure », où on lui confie les opérations de prêt en Italie, en Grèce, à Chypre et à Malte, toujours en qualité chef de division adjoint.

En 2004, M. Massa Bernucci réintègre le siège de la BEI à Luxembourg, où il est nommé chef de la division « Balkans, Chypre » au sein du département « Europe du Sud-Est ». En 2006, il devient chef de la division « Slovénie, Croatie, Balkans occidentaux » au sein du département « Mer Adriatique ».

Avant d'intégrer la BEI, M. Massa Bernucci a travaillé aux Nations Unies, en qualité d'économiste au sein de la Commission économique pour l'Afrique (1983), au Banco Ambrosiano à Milan (1982) et à Fideuram à Rome (1980).

M. Massa Bernucci est diplômé (mention : avec distinction) de l'université La Sapienza de Rome. Il possède également une maîtrise en administration d'entreprise (MBA) de l'université Bocconi de Milan, avec spécialisation en finance internationale.



M. José Luis Alfaro a été nommé directeur associé au sein de la direction des projets avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Entré à la Banque en 1994, M. Alfaro est affecté au département « Infrastructures », où il devient conseiller technique en 2000.

En 2002, il passe au département « Transports et énergie », où il est nommé chef de la division « Route et rail », puis chef de la division « Air et mer » en 2006.

Avant d'intégrer la BEI, M. Alfaro a travaillé pour des sociétés de consultance et dans des entreprises de construction ainsi qu'au ministère espagnol de l'environnement. Il a également embrassé une carrière universitaire dans le domaine des transports à l'université polytechnique de Madrid et a travaillé trois ans à la Commission européenne.

M. Alfaro est titulaire d'une maîtrise en ingénierie civile et d'une maîtrise en études européennes (économie et droit).

de direction de la BEI



M. Tassilo Hendus a été nommé, avec effet au 1^{er} janvier 2008, directeur associé au sein du département « Afrique, Caraïbes, Pacifique – Facilité d'investissement ».

M. Hendus est entré à la BEI en 1982 en tant que chargé d'opérations principal pour les prêts accordés par la BEI en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes dans le cadre de la Convention de

Lomé conclue entre l'UE et les pays ACP.

En 1994, il est nommé chef de la division des opérations de prêt en Afrique de l'Ouest. En 2003, suite au nouvel accord de partenariat de Cotonou entre l'UE et les pays ACP, il devient chef de la division des opérations de prêt en Afrique centrale et orientale.

Depuis 2007, M. Hendus dirige la division « Ressources et développement » qui est chargée des opérations de capital-investissement, des microfinancements, des financements structurés, des rehaussements de crédit et des restructurations. Il est également responsable de la supervision globale des opérations dans les pays ACP partenaires.

Avant d'intégrer la BEI, M. Hendus a été au service de la Banque de Bruxelles (1969) et de la Deutsche Bank (1970-1971). Entre 1976 et 1982, il a travaillé à la BHF-Bank, une banque d'affaires établie à Francfort, comme assistant auprès du président-directeur général et en tant que coordinateur pour la filiale new-yorkaise et pour le développement des activités en Afrique et en Europe centrale.



M. Stuart Rowlands a été nommé, avec effet au 1^{er} janvier 2008, directeur associé au sein du département « Risques de crédit » (CRD) de la direction « Gestion des risques ».

M. Rowlands est actuellement chef de la division « Entreprises, secteur public, infrastructures » au sein du département « Risques de crédit ».

Entré à la Banque en 1988, M. Rowlands est d'abord affecté à la division « Audit interne », où il est nommé chef de division adjoint en 1994. Il quitte ce poste en 1998 pour intégrer la division « Financements sur projet » dans le département CRD. Deux ans plus tard, il passe à la division « Infrastructure » et, en 2001, il devient chef de l'unité « Infrastructure » dans la division « Infrastructure et industrie ». En 2002, il est nommé chef de la division « Entreprises, secteur public, infrastructures » au sein de CRD. En 2005 et en 2006, il dirige le groupe de travail sur les notations internes dans le cadre du projet Bâle II.

Avant d'intégrer la Banque, M. Rowlands a occupé des fonctions de cadre supérieur chez Price Waterhouse, où il a notamment participé à l'audit externe de la BEI. Il a également travaillé deux ans à la Cour des comptes européenne.

M. Rowlands est diplômé en économie de l'université de Londres. Il est membre de l'Institut des experts-comptables et de l'Institut des auditeurs internes.

Le magazine d'information du Groupe de la Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 1 – 📠 (+352) 43 77 04

www.eib.org – 📧 info@eib.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

☎ (+49-30) 59 00 47 90 – 📠 (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

☎ (+43-1) 516 33 31 95 – 📠 (+43-1) 516 33 30 00

Belgique

☎ (+32-2) 235 00 70 – 📠 (+32-2) 230 58 27

Espagne

☎ (+34) 914 31 13 40 – 📠 (+34) 914 31 13 83

France

☎ (+33-1) 55 04 74 55 – 📠 (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

☎ (+30) 210 68 24 517 – 📠 (+30) 210 68 24 520

Italie

☎ (+39) 06 47 19 1 – 📠 (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

☎ (+48-22) 310 05 00 – 📠 (+48-22) 310 05 01

Portugal

☎ (+351) 213 42 89 89 – 📠 (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

☎ (+44) 20 73 75 96 60 – 📠 (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

☎ (+27-12) 425 04 60 – 📠 (+27-12) 425 04 70

Australie

☎ (+61-2) 82 11 05 36 – 📠 (+61-2) 82 11 06 88

Égypte

☎ (+20-2) 333 66 583 – 📠 (+20-2) 333 66 584

Kenya

☎ (+254-20) 273 52 60 – 📠 (+254-20) 271 32 78

Maroc

☎ (+212) 37 56 54 60 – 📠 (+212) 37 56 53 93

Sénégal

☎ (+221) 889 43 00 – 📠 (+221) 842 97 12

Tunisie

☎ (+216) 71 28 02 22 – 📠 (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88-1 – 📠 (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – 📧 info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-08-130-FR-C

©BEI - 03/2008 - FR

À noter dans vos agendas...

- **05/05/2008** – 4^e Conférence FEMIP : Microfinance en Méditerranée : quel impact ? (Tunis, Tunisie)
- **Mai 2008** – Réunion dans le cadre de la consultation publique sur la déclaration de politique environnementale et sociale (Bruxelles, Belgique)
- **02/06/2008** – Inauguration du nouveau bâtiment de la BEI (Luxembourg)
- **03/06/2008** – Séance annuelle 2008 du Conseil des gouverneurs (Luxembourg)
- **Juin 2008** – Séminaire destiné aux OSC sur le thème du changement climatique (Bruxelles, Belgique)

Programme détaillé et inscription : www.eib.org/events

Nouvelles publications de la BEI

Décembre 2007

- Rapport annuel 2007 sur les tendances économiques dans les pays partenaires
- Lignes directrices de la BEI en matière d'admissibilité

Février 2008

- Plan d'activité de la Banque 2008–2010
- Étude BEI : Guide de la BEI pour la gestion des risques d'inondation
- La FEMIP et les pays partenaires méditerranéens
- 9 fiches consacrées aux pays bénéficiaires de la FEMIP (Algérie, Égypte, Gaza et Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie)
- La FEMIP au service du bassin méditerranéen : promouvoir le développement du tourisme

Mars 2008

- Étude FEMIP : Le tourisme dans les pays de la FEMIP : stratégies, politiques et propositions pour son développement à l'échelle sous-régionale
- Les financements de la Banque européenne d'investissement en Italie

Prochainement :

- Évaluation des opérations – Rapport général 2007
- Rapports annuels de la FEMIP et de la Facilité d'investissement
- Rapport annuel du Groupe BEI
- Cahiers BEI 2008

Les brochures de la Banque sont disponibles dans plusieurs langues en fonction du public auquel elles s'adressent et des besoins opérationnels. Elles peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site : www.eib.org/publications.

Les numéros de téléphone ont changé au 1^{er} janvier 2008 !

Le 1^{er} janvier 2008, les numéros de téléphone des lignes directes de nos bureaux de Luxembourg sont passés à neuf chiffres.

Merci d'appeler notre standard au (+352) 43 79-1 pour être mis en relation avec la personne que vous souhaitez joindre.

